

Châlons-en-Champagne,
Le 26 novembre 2007

Monsieur Jean-Paul BACHY
Président du Conseil Régional

Objet : Généralisation du Bac Pro 3 ans
P.J. : Note du Ministre

Monsieur le Président,

Je souhaite revenir sur un élément qui n'a été qu'effleuré lors de la réunion de jeudi 22 novembre sur le bilan du Schéma régional des formations tout au long de la vie. Les conditions de cette réunion et les difficultés antécédentes de dialogue entre la Région et le Rectorat sur ce sujet m'ont amené à ne pas ajouter à ces difficultés qui semblent se réduire actuellement.

Pour autant, je souhaite revenir sur les problèmes que risque de soulever la généralisation prévue du baccalauréat professionnel en 3 ans (voir note du Ministre en date du 29 octobre 2007).

Je ne suis pas convaincu que, brutalement comme cela est écrit dans le PowerPoint projeté le 22 novembre, le BEP ne conduirait plus qu'à une impasse professionnelle. S'il est vrai que ce niveau est insuffisant dans certaines activités, il est encore prématuré d'affirmer que cela est vrai dans toutes les branches professionnelles.

Je pense par ailleurs qu'on peut sérieusement s'interroger sur les raisons de la volonté gouvernementale de généraliser la réduction de 4 à 3 ans de la durée de formation conduisant au baccalauréat professionnel. Comme je l'ai dit le 22 novembre, il pourrait en résulter, non pas un accroissement du nombre de jeunes formés à ce niveau, mais une nouvelle argumentation pour réduire encore les moyens attribués aux lycées professionnels.

Je pense que personne ne peut sérieusement remettre en cause la nécessité de tirer vers le haut les niveaux de qualification initiale, particulièrement dans notre Région qui accuse quelques retards en la matière. Le CESR a d'ailleurs affirmé cette nécessité à maintes reprises.

Mais cela nécessite de prendre en considération à la fois les jeunes qui n'atteignent pas encore aujourd'hui le niveau V, et les jeunes qui interrompent leur cursus initial, à tous les niveaux, notamment à l'issue du baccalauréat professionnel.

Contrairement à la volonté affirmée d'amener toute une classe d'âge au niveau V minimum, la généralisation programmée du baccalauréat en 3 ans, avec une première étape à la rentrée 2008 qui consisterait à remplacer 25 % des secondes professionnelles BEP par une 1^{ère} année de baccalauréat professionnel, pourrait rapidement déboucher sur une réduction du nombre de diplômés et de diplômés.

.../...

Ma démarche ne consiste évidemment pas à vouloir opposer l'existant avec la possibilité de parcours diversifiés, bien au contraire, mais cette décision de généralisation aurait des conséquences désastreuses sur l'organisation et la finalité des enseignements professionnels :

- Elle mettrait en difficulté les élèves de Lycée Professionnel ou d'apprentissage qui ont besoin d'un cursus complet pour construire leur qualification professionnelle ;*
- Elle conduirait à la disparition complète des BEP et de la passerelle vers la voie technologique ;*
- Elle pourrait accentuer la fracture pour les jeunes qui connaissent déjà bien des difficultés à atteindre le niveau V.*

Dans la construction de la carte de formation initiale dans notre région, il est nécessaire de ne pas oublier que le baccalauréat professionnel associe formation générale et poursuite d'études, et qu'il intègre une dimension particulière par des objectifs d'insertion professionnelle.

Actuellement, le BEP s'inscrit dans le cursus du baccalauréat professionnel.

Dans ce cadre, les unités constitutives des référentiels confèrent une continuité pédagogique du niveau V au niveau IV. Le fondement de cette continuité BEP - Baccalauréat professionnel est à rechercher dans ce modèle original qui combine savoirs généraux et savoir-faire. En d'autres termes, les 4 ans de formation (2 années de BEP + 2 années de baccalauréat professionnel) prennent en compte les exigences multifonctionnelles de la formation, à la fois scolaire et professionnelle.

Certes, ce genre de décision appartient strictement au Ministère de l'Education Nationale qui fait appliquer ses directives par les recteurs.

Mais compte tenu de l'implication notoire de la Région dans les moyens attribués aux lycées et dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma régional des formations tout au long de la vie, il me paraît pertinent de prendre le temps d'une réflexion collective sur ce sujet qui pourrait avoir des incidences négatives pour notre Région en prenant de fait le contre-pied des orientations affichées par la Région d'élévation du niveau des formations initiales.

Le CESR n'est pas l'interlocuteur privilégié pour cette réflexion, mais il est prêt à y participer, peut-être avec les représentants de la communauté éducative concernée, en particulier les représentants des personnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président,

Patrick TASSIN